

Le message de la CPIDH sur « la Journée mondiale de l'enfance 2017 » appelle à l'intensification de la coopération internationale, du plaidoyer et des réformes législatives pour éliminer la violence contre les enfants et garantir les droits de l'enfant dans toutes les situations.

Djeddah, le 20 novembre 2017: La Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI (**CPIDH**) se joint à la communauté internationale pour commémorer la Journée universelle des enfants 2017 avec un appel énergique à une action mondiale concertée pour éliminer toutes les formes de violence contre les enfants et garantir leurs droits de manière globale, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La violation des droits de l'enfant, notamment la violence contre celui-ci, a non seulement des conséquences immédiates sur sa vie, mais elle a également des répercussions sur la résilience des communautés. Par conséquent, il est du devoir de chaque État de protéger les intérêts des enfants, y compris ceux qui se trouvent dans des situations d'urgence- et surtout de conflit armé- contre toutes les formes de violations des droits de l'homme, y compris les violences physiques et psychologiques, par des moyens législatifs, administratifs et judiciaires efficaces, dont la coopération internationale.

La violence contre les enfants n'est ni justifiable ni tolérable. Les crises humanitaires prolongées dans les territoires palestiniens occupés, au Yémen, en Syrie et au Myanmar ainsi que dans d'autres situations d'occupation et de conflit ont eu un impact dévastateur sur le bien-être, la sécurité physique et l'avenir des filles et des garçons. La communauté internationale doit assumer et remplir ses obligations et responsabilités pour rectifier la situation des enfants réfugiés et ceux qui sont confrontés à différentes situations d'urgence, en leur fournissant une aide humanitaire immédiate et, à long terme, une vie sans danger pour exercer leurs droits humains fondamentaux, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Les États membres de l'OCI, conscients de l'importance de l'avenir des enfants, ont mis l'accent sur la protection des droits de l'enfant dans la Charte révisée de leur organisation et dans son deuxième Programme d'action décennal 2025. Récemment, le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI a décidé réexaminer le "Pacte relatif aux droits de l'enfant en Islam" de l'OCI en vue de le mettre en conformité avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant pour faire face aux nouveaux défis.

La protection et la promotion des droits de l'enfant figurent parmi les domaines prioritaires du travail de la Commission, qui s'attarde régulièrement sur ce thème dans ses travaux.

Lors de sa dixième session ordinaire, la CPIDH a tenu un débat thématique sur le thème "*Protéger et promouvoir les droits des enfants dans les situations de conflit, d'urgence et de catastrophe*" et, dans son document final, a exhorté les États membres à l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants, et en particulier contre les filles, en priorité dans leurs plans de développement nationaux respectifs. La CPIDH demande en outre aux États membres d'inclure régulièrement les progrès réalisés à cet égard au cours de leur examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme, ainsi que pendant les examens nationaux de leur mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Pour plus d'informations : veuillez visiter le site Web de la CPIDH : www.oic-iphrc.org